



FOCUS

Bulletin

Le président reçoit une distinction honorifique

Gala des Pythagore 2011 : Souligner l'excellence des diplômés de l'UQTR

Le 21 octobre 2011, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a décerné des distinctions honorifiques à six de ses diplômés lors du prestigieux Gala des Pythagore. Organisé par le Bureau des diplômés de l'UQTR, le Gala des Pythagore est l'occasion par excellence de rendre un vibrant hommage à des diplômés d'exception. D'ailleurs, pour la quatrième édition de ce gala, un comité de sélection a choisi de récompenser six diplômés pour leurs réalisations professionnelles, la reconnaissance de leurs pairs, leur contribution à la communauté et les liens qu'ils conservent avec leur alma mater.

Les six lauréats sont : dans le volet arts et sciences humaines, l'honorable **Pierre S. Pettigrew**; dans le volet éducation, lettres et langues, Madame **Christiane Piché**; dans le volet sciences administratives, Monsieur **Daniel McMahon**; dans le volet sciences de la santé, Monsieur **Serge Marchand**; dans le volet sciences et génie, Monsieur **Luc Vermette** et enfin, dans le volet sciences sociales, Monsieur **Laurent Pellerin**, le président du CPAC.

Ces lauréats rejoindront les 18 autres diplômés qui ont reçu, depuis le tout premier gala en 2005, cette distinction. Les 24 lauréats de ce prix, dont les six de cette année, se sont démarqués parmi les 64 000 diplômés que l'UQTR a formé depuis plus de 40 ans.



DANS CE NUMÉRO

- * Dernières nouvelles
- * Décisions du Conseil
- * Autres affaires du Conseil
- * Nouvelles réglementaires
- * Nouvelles du portefeuille
- * Nouvelles de l'industrie
- * Prochaines réunions

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil des produits agricoles du Canada
Édifice Canada, 10^e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
Courriel : fpcc-cpac@agr.gc.ca
Site Web : www.fpcc-cpac.gc.ca
Téléphone : 613-995-6752
Télécopieur : 613-995-2097
Télécopieur/ATME : 613-943-3707

Rédaction/Création :
Chantal Lafontaine

FOCUS Bulletin



Affaires du Conseil (Décisions)

Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Modification du Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet pour la période A-108



Au cours de sa réunion de novembre, le Conseil a approuvé la modification du *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet*, qui établit un contingent intérieur de 187 158 333 kilogrammes de poulet, poids vif (137 818 673 kg, poids éviscétré) et un contingent d'expansion des marchés de 9 241 899 kilogrammes de poulet, poids vif (6 802 753 kg, poids éviscétré) pour la période commençant le 4 décembre 2011 et se terminant le 28 janvier 2012.

LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 4 DÉCEMBRE 2011 ET SE TERMINANT LE 28 JANVIER 2012

Article	Province	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
		Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)	
1.	Ont.	61 642 763		1 135 000
2.	Qc	50 858 394		4 476 000
3.	N.-É.	6 785 496		0
4.	N.-B.	5 392 306		0
5.	Man.	7 798 939		420 000
6.	C.-B.	27 029 514		1 815 000
7.	Î.-P.-É.	741 741		0
8.	Sask.	6 756 424		945 899
9.	Alb.	17 453 345		450 000
10.	T.-N.-L.	2 699 411		0
Total		187 158 333		9 241 899

Le contingent intérieur est de 2,5 p. 100 inférieur à la base et représente une baisse de 3,3 p. 100 de la production par rapport aux semaines équivalentes en 2010-2011. Le contingent d'expansion des marchés représente une baisse de 7,8 p. 100 du poulet produit en vertu de la Politique d'expansion des marchés par rapport aux semaines équivalentes en 2010-2011.

Durant leurs délibérations, les membres du Conseil ont souligné que la période d'allocation A-108 représente une période de consommation au ralenti pour l'industrie du poulet. De plus, le Conseil se rend compte que le processus décisionnel concernant l'allocation repose encore sur les objectifs consistant à renforcer le secteur de la transformation et de la surtransformation du poulet et à s'assurer qu'il demeure sain et compétitif.

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)

Modification du Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair - Allocation finale de 2011 et allocation initiale de 2012

Au cours de la réunion du Conseil de novembre, les membres ont approuvé la modification aux annexes 1 (allocation finale pour 2011) et 2 (allocation initiale pour 2012) du *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair*.

Les membres du Conseil estiment que l'allocation finale proposée pour 2011 reflète la conjoncture des marchés auxquels font face les producteurs d'œufs d'incubation à l'heure actuelle : une diminution des contingents de poulet ainsi que des problèmes de productivité et des problèmes génétiques avec les pondeuses d'œufs d'incubation de poulet à chair.

Les membres sont aussi d'avis que l'approche prudente adoptée lors de l'établissement des contingents initiaux de 2012 était l'attitude à prendre, car elle permet d'atténuer les risques financiers auxquels les producteurs d'œufs d'incubation font face en raison de la conjoncture actuelle des marchés.

suite page 3

FOCUS Bulletin

Ils ont également constaté que les importations d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins de type chair sont en baisse par rapport à l'an dernier; la production intérieure a aussi connu le même sort. On estime qu'en date du 24 septembre 2011, la production intérieure satisfaisait à 81 p. 100 de la demande d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins de type chair au Canada comparativement à 82 p. 100 pour la même période l'an dernier.

Le Conseil encourage l'Office à travailler de concert avec les offices provinciaux de commercialisation et les couvoirs afin d'optimiser l'utilisation des œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins de type chair produits au Canada.

Le Conseil a examiné les deux modifications demandées au règlement sur le contingentement et a convenu qu'elles satisfisaient toutes les deux aux exigences prévues dans l'Accord fédéral-provincial ainsi qu'aux règlements administratifs de l'Office.

La modification de l'annexe 1 prendra effet le jour de son enregistrement et celle de l'annexe 2, le 1^{er} janvier 2012.

Comparaison des allocations finales de 2011 et de 2010 (en œufs)					
	Allocation initiale de 2011	Allocation finale de 2011	Allocation finale de 2010	Écart en volume	Écart en %
Colombie-Britannique	103 994 018	102 855 777	102 690 332	165 445	0,2 %
Manitoba	33 108 684	33 085 978	32 693 628	392 350	1,2 %
Ontario	210 736 297	207 927 941	208 094 498	(166 557)	(0,1 %)
Québec	182 788 094	177 500 466	180 502 184	(3 001 718)	(1,7 %)
Total réglementé	530 627 093	521 370 162	523 980 642	(2 610 480)	(0,5 %)

Comparaison entre l'allocation initiale de 2012 et l'allocation finale de 2011 (en œufs)				
	Allocation initiale de 2012	Allocation finale de 2011	Écart de volume	Écart en %
Colombie-Britannique	103 963 919	102 855 777	1 108 142	1,1 %
Manitoba	33 442 438	33 085 978	356 460	1,1 %
Ontario	210 168 102	207 927 941	2 240 161	1,1 %
Québec	179 412 805	177 500 466	1 912 339	1,1 %
Total réglementé	526 987 264	521 370 162	5 617 102	1,1 %



Autres Affaires du Conseil

Réunion sectorielle du CCTOV

DU 25 AU 28 OCTOBRE DERNIER, LE PRÉSIDENT, Laurent Pellerin, le vice-président, Brent Montgomery, ainsi que des membres du personnel du CPAC ont participé à la réunion sectorielle du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) qui se tenait à Ottawa. Au cours de cette rencontre, Messieurs Pellerin et Montgomery ont fait le point sur le CPAC et les nouvelles du Conseil auprès des divers groupes de transformateurs. Ils ont également fait part de leur point de vue sur les questions et les difficultés propres à chacun des groupes sectoriels.



Plan stratégique 2012-2015 du CPAC

AU COURS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE NOVEMBRE, les membres ont tenu une séance de planification stratégique pour discuter des priorités et des orientations stratégiques du CPAC pour les trois prochaines années (2012 à 2015). Au cours de cette séance, les membres du Conseil ont obtenu un rapport sur les résultats des consultations menées auprès des intervenants. Ce rapport renfermait tous les commentaires, les préoccupations et les suggestions recueillis au cours des derniers mois. Les membres ont également examiné le contexte de l'industrie et passé en revue les réalisations du Plan stratégique 2009-2012.

Le personnel du Conseil procédera à l'ébauche d'un document qui devra être approuvé par les membres du Conseil lors de leur réunion de décembre. D'autres consultations seront menées par la suite pour valider l'orientation prise. Le Conseil vise à finaliser le plan stratégique à temps pour le publier et le diffuser lors des assemblées générales annuelles des offices nationaux à la fin mars 2012.

FOCUS Bulletin

Prochaine réunion du Conseil

La prochaine réunion du Conseil se tiendra du 12 au 15 décembre 2011. Comme le veut la tradition, les membres du Conseil rencontreront les membres exécutifs des quatre offices nationaux de commercialisation afin d'examiner leur budget de la prochaine année, puis ils discuteront avec eux des problèmes et des défis, ainsi que des orientations stratégiques.



Le point sur la LCPA

Promulguée en 1949, la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA) permet au gouverneur en conseil d'adopter des décrets pour la délégation, aux régies provinciales désignées et aux offices de commercialisation provinciaux, des pouvoirs qui leur permettent de réglementer la commercialisation des produits agricoles dans le cadre du commerce interprovincial et de l'exportation au même titre que le commerce intraprovincial. Il facilite ainsi le commerce interprovincial et l'exportation tout en aidant les offices de commercialisation provinciaux à coordonner les activités pour l'ensemble des producteurs dans leur province respective.

En raison du nombre croissant de demandes de renseignements adressées au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation (CMPER) de la part des associations provinciales de produits, il faut manifestement moderniser le mécanisme d'application de la LCPA et en améliorer l'efficacité. Le CPAC a entrepris un examen administratif de la LCPA afin d'adopter une approche unique et uniforme qui contribuera à améliorer l'efficacité du mécanisme d'application de la LCPA.

À l'heure actuelle, on compte 84 ordonnances de délégation de pouvoirs fédéraux, dont certaines ne

sont plus utilisées et devraient être révoquées. D'autres ordonnances de délégation de pouvoirs exigent des modifications d'ordre administrative pour refléter les pratiques actuelles et les changements au sein des offices de commercialisation. Certaines ordonnances de délégation de pouvoirs obligent que les textes subsidiaires soient promulgués par le truchement du processus fédéral de réglementation, d'autres non. De plus, certains offices de commercialisation provinciaux n'ont pas mis à jour ou suivi le processus fédéral de réglementation pour leurs textes subsidiaires.

Le CPAC a consulté les régies agroalimentaires et les offices de commercialisation provinciaux dotés des pouvoirs délégués en vertu de la LCPA. Tous ont convenu qu'il faut moderniser les ordonnances de délégation et, à quelques exceptions près, supprimer l'obligation pour les textes subsidiaires d'être promulgués par le truchement du processus fédéral de réglementation. À la lumière de ces consultations, d'autres offices de commercialisation provinciaux ont été encouragées par leur régie provinciale respective de demander une ordonnance de délégation de pouvoirs fédéraux. Le CPAC devait donc examiner huit nouvelles demandes.

suite page 5

The box contains the following text:


CONSOLIDATION CODIFICATION
Agricultural Products Marketing Act Loi sur la commercialisation des produits agricoles
R.S.C., 1985, c. A-6 L.R.C., 1985, ch. A-6
Current to October 17, 2011 À jour au 17 octobre 2011
Published by the Minister of Justice at the following address: http://laws-lois.justice.gc.ca
Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante : http://laws-lois.justice.gc.ca

FOCUS Bulletin

Une ordonnance de délégation bilingue standard est utilisée pour l'ébauche de toutes les nouvelles ordonnances de délégation pour les offices de commercialisation provinciaux. Le contenu et le libellé de cette ordonnance de délégation sont conformes à la LCPA ainsi qu'aux lois et règlements provinciaux. Aucune traduction en sera nécessaire pour les régies et les offices provinciaux.

Le CPAC a déjà examiné toutes les nouvelles demandes d'ordonnance de délégation de pouvoirs. Ces demandes devraient être achevées, puis approuvées définitivement par les provinces entre l'automne 2011 et le début de 2012. On a déjà entamé l'examen des ordonnances de délégation de pouvoirs en vigueur avec l'appui des régies agroalimentaires et des offices de commercialisation provinciaux.

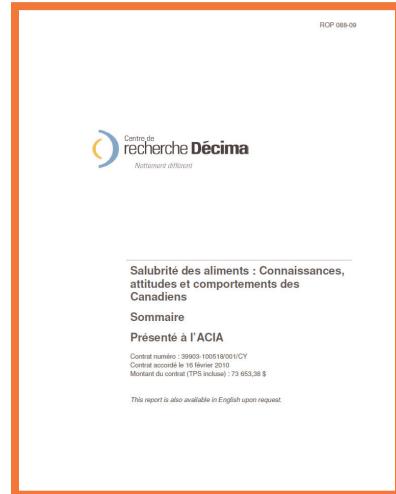
Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la LCPA, veuillez communiquer avec **Marc Chamaillard**, directeur des Services intégrés et affaires réglementaires, par téléphone au 613-995-4116, ou par courriel à : marc.chamaillard@agr.gc.ca.



Nouvelles du portefeuille

Salubrité des aliments : La confiance de la population canadienne en hausse

Selon les résultats d'un récent sondage effectué par Léger Marketing, la population canadienne a toujours confiance dans le système de salubrité des aliments du Canada. Soixante-huit pour cent des Canadiens font confiance au système, comparativement à 65 p. 100 en 2010 et à 60 p. 100 en 2008. La salubrité des aliments demeure une priorité de premier plan pour le gouvernement du Canada. Dans le budget 2011, une somme de 100 millions de dollars a été consacrée, pour une période de cinq ans, aux investissements dans la formation des inspecteurs, les outils et la technologie de même que la capacité scientifique.



Le rapport mentionne également que les Canadiens font confiance au gouvernement pour ce qui est de la gestion des rappels d'aliments, car selon eux, les rappels montrent que le système fonctionne bien. Au cours des cinq dernières années, le nombre moyen de rappels d'aliments est demeuré relativement stable. Les Canadiens reconnaissent également que tous ont un rôle à jouer pour assurer la salubrité des aliments, notamment les agriculteurs, l'industrie, le gouvernement et les consommateurs.

Le rapport final, intitulé *Salubrité des aliments : connaissances, attitudes et comportements des Canadiens*, se trouve dans le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse : www.inspection.gc.ca.

Aider les agriculteurs à obtenir un plus vaste accès aux marchés

L'Équipe fédérale chargée de l'accès aux marchés a pu constater, lors d'une récente analyse du travail, que le gouvernement du Canada ouvre de nouveaux débouchés commerciaux aux agriculteurs. Agriculture et Agroalimentaire Canada a publié un rapport qui souligne qu'entre autres résultats positifs, les exportations de bœuf canadien vers la Russie ont plus que triplé en valeur marchande depuis le récent élargissement de l'accès au marché du bœuf.

suite page 6

FOCUS Bulletin

Le programme ambitieux d'échanges commerciaux du gouvernement du Canada comprend l'accroissement de l'accès aux marchés dans le secteur agricole et agroalimentaire et la création de débouchés pour les agriculteurs canadiens et leurs familles en approfondissant et en renforçant les relations commerciales du Canada avec les marchés prioritaires, en s'opposant aux mesures de nature à entraver le commerce et en défendant les intérêts du Canada.

En 2009, on a créé le Secrétariat de l'accès aux marchés (SAM) pour coordonner les initiatives du gouvernement et de l'industrie visant à trouver de nouveaux marchés et à étendre les marchés actuels au profit du secteur agricole. Le SAM collabore étroitement avec l'Équipe fédérale chargée de l'accès aux marchés qui réunit des ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et qui est soutenue par le Comité principal de coordination de l'accès aux marchés.

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires discutent avec l'industrie des progrès et des priorités en matière d'accès aux marchés dans le commerce agricole. Le secteur canadien des produits agricoles et des aliments transformés est un moteur clé de l'économie et de la croissance du Canada. Les possibilités de croissance du secteur dépendent principalement de l'aptitude du Canada à étendre ses marchés à l'étranger. Le rapport est disponible sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca



Nouvelles de l'industrie

TURKEY FARMERS OF CANADA
LES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA

10 novembre 2011

Campagne de collecte de dindons organisée par Les Éleveurs de dindon du Canada à l'occasion de l'Action de grâce

Faites un don

Avis légaux

En plus des contributions locales permanentes des membres de l'organisme Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC), cette année, à l'occasion de l'Action de grâce, Les Éleveurs de dindon du Canada vont participer à une campagne de collecte de dindons. Nous invitons tous les membres de l'organisme Les Élevateurs de Dindon du Nouveau-Brunswick, faire don de la somme de 25 \$ 000 qui sera alors versée à une banque alimentaire locale pour l'acheter des dindons pendant la période de l'Action de grâce. Aidez votre banque alimentaire locale à acheter un plus grand nombre de dindons en faisant un don ci-après. Avec aussi peu que 25 \$, il est possible d'acheter un dinde pour une famille dans le besoin. Tous les dons seront acheminés à votre banque alimentaire locale en fonction de l'emplacement où vous vivez.

Don en ligne

Veuillez remplir le formulaire que voici pour faire votre don en ligne.

Encore une fois les Canadiens offrent des dindes à l'Action de grâce

En septembre, des représentants de Banques alimentaires Canada ont participé à l'assemblée d'affaires générale des Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) pour faire un exposé devant le conseil d'administration des ÉDC et accepter un chèque de 62 000 \$.

Depuis 2009, les ÉDC ont remis 50 000 \$ par année à Banques alimentaires Canada. L'organisation s'occupera ensuite de recenser les banques alimentaires rurales partout au Canada qui sont le plus dans le besoin durant la période de l'Action de grâce. Les Turkey Farmers of Ontario, les Manitoba Turkey Producers et les Producteurs de dindons du Nouveau- Brunswick ont également fait un don en argent en 2011, ce qui a permis d'amasser un grand total de 62 000 \$.

Banques alimentaires Canada a souligné les projets menés tout au long de l'année par huit offices provinciaux de commercialisation du dindon pour aider les banques alimentaires dans leur région locale et leur province. Les offices participent à des campagnes de financement et font des dons directs, aidant ainsi encore plus les Canadiens qui ont besoin de consommer continuellement une source de protéines essentielles.

FOCUS Bulletin

Les ÉDC continuent de titiller les papilles des Canadiens

La section qui croît de plus en plus en popularité sur le site Internet des ÉDC est celle consacrée aux recettes. Afin de s'assurer que les recettes sont toujours attrayantes et actuelles, une collection de nouvelles recettes a récemment été créée. Les recettes seront publiées progressivement au cours de l'automne et de l'hiver pour créer de l'enthousiasme et de l'anticipation chez les internautes.

Les recherches mises à la disposition du public démontrent qu'un nombre croissant de consommateurs ont recours à l'apprentissage visuel, ce qui a fait monter considérablement la

popularité des vidéos pratiques en ligne. Pour satisfaire à cette demande, des vidéos présentant les instructions étape par étape pour huit des nouvelles recettes ont été réalisées afin d'augmenter le taux de fréquentation du site Internet, de la page Facebook et de la chaîne YouTube des ÉDC. Les vidéos accompagneront les nouvelles recettes qui seront publiées progressivement. La première recette a été dévoilée le 1^{er} octobre via le bulletin électronique destiné aux consommateurs, le site Internet, ainsi que les comptes Facebook et Twitter.



Nouveau portail Web des PPC

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont annoncé le lancement de leur nouveau portail des producteurs et de l'industrie. Ce portail s'adresse aux gens qui sont à la recherche de renseignements sur l'Office et de renseignements destinés aux producteurs. Le nouveau portail présente notamment des publications en ligne, des renseignements sur le marché, les situations commerciales, la réglementation de même que des articles retracant l'histoire des PPC et de la gestion de l'offre. Le portail se trouve à l'adresse suivante : www.producteursdepoulet.ca. On peut également y accéder via la section Pour les producteurs et l'industrie du site www.poulet.ca.



Édition 2012 de l'IPE : l'avenir de l'industrie ovocole américaine

Une séance spéciale intitulée « An Executive Conference on the Future of the American Egg Industry » sera présentée dans le cadre du programme éducatif de l'édition 2012 de l'Exposition internationale sur la volaille (International Poultry Expo, ou IPE).

Cette séance, qui servira de toile de fond au programme « Future of the American Poultry Industry », analysera la conjoncture économique actuelle, traitera de la compétitivité à l'échelle mondiale et apportera un éclairage sur l'industrie ovocole américaine des prochaines années. La conférence est prévue pour le mercredi 25 janvier 2012, de 8 h à 12 h (midi). L'ordre du jour est disponible sur le site Internet de l'IPE à l'adresse : www.ipeweek12.org.

Prochaines réunions - 2011

Novembre / Décembre

- 16 et 17 novembre
- 30 novembre et 1^{er} décembre
- 14 décembre
- Du 12 au 15 décembre
- Date à déterminer

- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
- Les Éleveurs de dindon du Canada
- Les Producteurs de poulet du Canada
- Conseil des produits agricoles du Canada
- Les Producteurs d'œufs du Canada

- Ottawa (Ontario)
- Toronto (Ontario)
- Ottawa (Ontario)
- Ottawa (Ontario)
- Téléconférence

